



## COURS DE SURF LÈGE CAP FERRET (33) juillet et août 2026

La SRIAS Nouvelle-Aquitaine organise des cours de surf en juillet et aout 2026  
Un groupe est constitué de 8 personnes maximum.

Le RDV est fixé 15 minutes avant le cours à la Maison de la Glisse -Parking de Grand Crohot

Le déplacement jusqu'au surf club et le pique nique est à la charge de l'agent.

Dates	Capacité d'accueil	Nombre de groupes
Samedi 18 juillet 2026 14h00/16h00	8 personnes	1
Samedi 25 juillet 2026 11h00 / 13h00	8 personnes	1
Dimanche 2 août 2026 13h30/15h30	8 personnes	1
Samedi 15 août 2026 13h00 / 15h00	8 personnes	1

Tarif SRIAS : tarif unique enfant/adulte

Activité conseillée à partir de 12 ans (l'enfant doit pouvoir tenir 2 heures dans une eau qui reste froide malgré le port la combi).

QF inférieur à 600 : 5 €/pers

601<QF<1000 : 10 €/pers

QF>1001 : 15 €/pers

Calcul du QF SRIAS : revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition  
15 x le nombre de personnes au foyer mentionné sur l'avis

- > comptez 1 personne en plus si lettre T mentionnée sur avis ;
- > un enfant en garde alternée ne compte que 0,5 au lieu de 1 ;
- > comptez 1 personne en plus si enfant ou adulte en situation de handicap mentionné sur avis ;

En cas de changement de situation depuis l'avis nous prenons en compte l'avis.  
En cas de déclaration séparée, ajoutez les 2 RFR et divisez par autant de personnes au

foyer sur les 2 avis (nous joindre les 2 avis).

#### Ce tarif comprend :

- encadrement par un moniteur brevet d'état
- prêt de matériel (combi + planche)
- vestiaires extérieurs
- licence école

Ce tarif ne comprend pas : le transport jusqu'à école de surf

#### Conditions de participation

Chaque mineur doit être obligatoirement accompagné par l'un de ses parents qui peut ou pas lui aussi bénéficier des cours de surf

- 2 personnes maximum par famille peuvent s'inscrire au cours (parent/enfant)
- autorisation parentale de pratiquer le surf pour les mineurs
- savoir nager

En cas de mauvaises conditions météorologiques les cours peuvent être annulés, sans perte de règlement.

#### Inscription uniquement via démarches simplifiées

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/cours-surf-juillet-et-aout-2026>

Aucune inscription par mail ou téléphone ne sera prise en compte.

Cette action comme l'ensemble de celles que nous proposons est réservée à l'agent, conjoint·e, enfant·s à charge mentionné·s sur l'avis d'imposition.

Au vu des restrictions budgétaires toute personne n'ayant pas réglée sa séance 15 jours auparavant se verra refuser l'accès au cours.

Site internet : [www.sriasnouvelleaquitaine.fr](http://www.sriasnouvelleaquitaine.fr)